



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU
GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF
DE L'ECONOMIE ET DE L'INDUSTRIE**

SESSION 2017



EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE N°2

DU 28 SEPTEMBRE 2017



ETUDE DE CAS



VEHICULES



(Durée : 2 heures - Coefficient : 2)

REMARQUES IMPORTANTES :

- les copies doivent être rigoureusement anonymes et ne comporter aucun signe distinctif ni signature, même fictive, sous peine de nullité.
- le candidat s'assurera, à l'aide de la pagination, qu'il détient un sujet complet **(le sujet comporte 3 pages d'exercices + 3 documents en annexe (le document n°1 est à rendre avec le devoir)).**

OPTION « VEHICULES »

*Cette épreuve comporte deux exercices indépendants
La qualité de la rédaction sera prise en considération lors de la correction des copies.*

Exercice n°1

Lors de la visite de surveillance d'un centre de contrôle technique VL rattaché au réseau A, les constatations ci-jointes ont été faites.

A - Vous complétez le rapport de visite (**document 1 à joindre à votre copie**) en remplissant les colonnes vides.

B - Quelles suites proposez-vous à cette visite ?

Vous établirez les projets de courriers de notification des constatations effectuées à tous les acteurs concernés. Ces courriers, accompagnés des suites envisagées, sont proposés à la signature du préfet.

Documents joints :

- | | |
|------|--|
| N° 1 | Liste des constatations intitulées « rapport de visite – surveillance du contrôle technique de véhicules légers » (document à joindre à votre copie) |
| N° 2 | Référentiel surveillance CCVL de contrôle routier |
| N° 3 | Arrêté modifié du 18 juin 1991 relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle Technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes (sans les annexes) |

Exercice n°2

1) Réception d'une VP aménagée en Auto-Ecole:

Un carrossier vous demande la RTI d'une VP aménagée en Auto-Ecole.

Quelles sont les nouvelles évolutions réglementaires prévues par l'arrêté ministériel du 27/06/2017 relatif à l'adaptation réversible des véhicules destinés à l'enseignement ou à l'apprentissage de la conduite qui peuvent lui être exposées ?

Ces informations, détaillées en quelques lignes synthétiques, reprendront également les différentes dates d'application de l'arrêté cité ci-dessus.

2) Réceptions des véhicules agricoles et forestiers:

L'arrêté ministériel du 19/12/2016 relatif à la réception des véhicules agricoles et forestiers et de leurs systèmes, composants et entités fixe les conditions dans lesquelles les différentes formes de réceptions sont délivrées aux véhicules agricoles et forestiers et aux machines agricoles automotrices.

2-1 - En fonction des différentes catégories internationales et nationales de véhicules, quelles sont les différentes formes de réceptions prévues par cet arrêté et ses annexes ?

Votre réponse se présentera sous forme de tableau comprenant trois colonnes : catégories internationales, genres nationaux, et types de réception.

2-2 - Quelles sont les dispositions transitoires et finales prévues par cet arrêté (dates d'abrogation et d'obligation) ?

Votre réponse se présentera sous forme synthétique.

3) Réceptions des véhicules de la catégorie L:

L'arrêté ministériel du 17/08/2016 relatif à la réception des véhicules de la catégorie L et des systèmes et équipements destinés à ces véhicules fixe les prescriptions applicables à ces derniers pour ce qui concerne leur réception par type en application du règlement (UE) n° 168/2013. Il fixe également les dispositions applicables aux RTI et à certains véhicules spéciaux.

En fonction des différentes catégories internationales de véhicules, quelles sont les dates d'application obligatoires de ces prescriptions pour les RTI, prévues par cet arrêté ?

Votre réponse se présentera sous forme de tableau comprenant deux colonnes : catégories internationales et dates d'application.

4) Réception Individuelle – RI:

Quelles sont les pièces constitutives du dossier à fournir pour la réception individuelle d'une remorque neuve à 2 essieux centraux avec suspension, carrossée en PLATEAU, n'ayant pas fait l'objet d'une RPT, dont le PTAC est de 1 800 kg ?

Votre réponse se présentera sous forme synthétique.

5) Véhicule importé non conforme à un type réceptionné:

L'article 14 bis de l'AM du 19/07/1954 modifié dispose :

"Un véhicule usagé relevant de la catégorie internationale M1 ou N1 visée à l'article R. 311-1 du code de la route, précédemment immatriculé hors du territoire français, non conforme à un type ayant fait l'objet d'une réception communautaire ou d'une réception nationale française et importé en France en vue de son immatriculation, doit faire l'objet d'une réception à titre isolé auprès du service en charge des réceptions.

Le véhicule doit répondre aux domaines essentiels de sécurité listés à l'annexe IV de la directive 2007/46/CE et des textes pris pour son application, applicables à sa date de première mise en circulation."

Un véhicule de catégorie N1, importé des USA, a les caractéristiques suivantes :
immatriculation après le 01/01/2000, carburant ES, n° de série à 17 caractères, pneumatiques homologués CE, sans feux à décharge (Xénon), pare-brise en verre feuilleté.

Quelles sont les entités, avec le cas échéant leurs règles d'installation, susceptibles de pouvoir faire l'objet d'une dérogation pour réaliser la RTI de ce véhicule?

Votre réponse se présentera sous forme synthétique.

6) Répartition des charges d'un CAM carrossé en PLATEAU avec grue:

Les caractéristiques du véhicule sont les suivantes :

PTAC (F2): 32 000 kg réparti sur 4 essieux comme suit:

E1 maxi: 9 000 kg, E2 maxi: 9 000 kg, E3 maxi: 10 500 kg, E4 maxi: 10 500 kg,

E1 mini: 3 150 kg, E2 mini: 3 150 kg, E3 mini: 2 100 kg, E4 mini: 2 100 kg,

PV AV: 14 670 kg, PV AR: 11 170 kg, Poids des conducteur et passager (p): 150 kg (cabine avancée),

Longueur utile de chargement T: 6,30 m, PAF AR utile Xu: 3.71 m,

Empattements F: entre essieux 1 et 2: 1,995 m, entre essieux 2 et 3: 3,105 m, entre essieux 3 et 4: 1,37 m.

6-1 - Effectuez le calcul de la répartition du PTAC pour ce carrossage (présentez les équations avec le détail des calculs effectués notamment la répartition du poids du chargement).

6-2 - Les charges mini et maxi par essieux sont-elles respectées?

RAPPORT DE VISITE - SURVEILLANCE DU CONTRÔLE TECHNIQUE DE VEHICULES LEGERS

Installation : Contrôle Technique Automobiles CT Tout Bon
 N° d'agrément : S100Y100
 Date de l'intervention : 8 septembre 2017
 Responsable de la visite DREAL/DRIEE : Monsieur A.
 :
 Autre intervenant DREAL/DRIEE : Monsieur B.
 Personnes rencontrées : Monsieur C. , contrôleur agréé sous le n° 180L300 rattaché au centre S100Y100 rattaché au réseau Y
 Monsieur D. , contrôleur agréé n°300M1000 rattaché au centre S200B123 affilié au réseau B

Document n°1
à joindre à votre copie

*Cadre réservé à
 l'administration*

NSCT : écart non sanctionnable

SCT : écart sanctionnable

*mettre une croix
 X dans la case
 concernée*

N° de fiche	numérotation complète de la référence d'écart avec les tirets; <i>exemple: 03-01-02-05</i>	NSCT	SCT	constatations	Sanction centre possible: porter la (les) lettre(s) P pour pénale et/ou A pour administrative	Sanction contrôleur possible: porter la (les) lettre(s) P pour pénale et/ou A pour administrative	commentaires éventuels
1				Absence de la localisation des appareils de mesure de pollution sur le plan de l'installation.			
2				La signalisation des places de parking commence à être masquée par la végétation.			
3				Véhicule JB-007-XX, mauvaise fixation du feu de croisement droit non signalée par le contrôleur.			
4				A côté de la voiture immatriculée ZZ-421-DD, se trouve un bidon d'huile, un filtre à huile, un filtre à air , et de l'outillage.			
5				A côté de la voiture immatriculée DD-421-AS, sont présents un bidon d'huile entamé, un filtre à huile, un filtre à air.			
6				Le laser d'alignement du rétroviseur ne fonctionnait bien pas le jour de la visite.			

N° de fiche	numérotation complète de la référence d'écart avec les tirets; <i>exemple: 03-01-02-05</i>	NSCT	SCT	constatations	Sanction centre possible: porter la (les) lettre(s) P pour pénale et/ou A pour administrative	Sanction contrôleur possible: porter la (les) lettre(s) P pour pénale et/ou A pour administrative	commentaires éventuels
7				Véhicule GU-100-FR, le contrôleur n'a pas vérifié la bonne fixation du siège passager avant.			
8				Véhicule GU-100-FR, le contrôleur n'a pas vérifié la fixation de la batterie.			
9				Véhicule JB-007-XX, le contrôleur a introduit la sonde dans l'échappement du véhicule avant la phase de calibrage de l'opacimètre contrairement aux indications figurant sur l'appareil.			
10				Véhicule JB-007-XX, le contrôleur n'a pas respecté la durée des phases d'accélération indiquée à l'écran de l'opacimètre.			
11				Véhicule JB-007-XX: Le contrôleur n'a pas respecté la méthodologie de contrôle du dispositif d'assistance à dépression, notamment l'enfoncement de la pédale de freins à la mise en marche du moteur.(phase 2 du point 5.2 de la SR/V/F1-1)			
12				Véhicule GU-100-FR, le contrôleur n'a pas vérifié pas les indices de charge et vitesse des pneumatiques comme défini au point 4.3 de la SR/V/F5-1.			
13				Véhicule JB-007-XX, le contrôleur n'a pas vérifié l'ancrage des ouvrants comme indiqué point 5.2.2 de la SR/V/F6-1 le mouvement de balancement perpendiculaire à l'axe des charnières des ouvrants n'a pas été exécuté.			
14				Véhicule GU-100-FR, le siège bébé a été démonté pour effectuer l'inspection des ceintures puis remis en position sans être attaché.			
15				Véhicule GU-100-FR, sur le siège conducteur, le contrôleur n'a pas vérifié la possibilité de réglage et de verrouillage des glissières (point 5-1 de la SR/V/F7-1).			
16				Véhicule JB-007-XX, le contrôleur n'a pas vérifié la commande permettant l'orientation des miroirs des rétroviseurs extérieur (3-2-2 de la SR/V/F3-1).			
17				Véhicule GU-100-FR, lors du positionnement dans la zone du réglophare, le contrôleur a immobilisé le véhicule à l'aide du frein de stationnement.			
18				La vérification de la liaison informatique au titre de la SR/V 43 n' a pas été effectuée pour les matériels suivants : freinomètre, plaque de ripage, opacimètre, analyseur de gaz, dispositif de diagnostic des systèmes OBD et réglophare.			

N° de fiche	numérotation complète de la référence d'écart avec les tirets; <i>exemple: 03-01-02-05</i>	NSCT	SCT	constatations	Sanction centre possible: porter la (les) lettre(s) P pour pénale et/ou A pour administrative	Sanction contrôleur possible: porter la (les) lettre(s) P pour pénale et/ou A pour administrative	commentaires éventuels
19				<i>L'exploitant n'a pas pu présenter les habilitations électriques des contrôleurs.</i>			
20				<i>Véhicule JB-007-XX: le contrôleur n'a pas signalé ni ajusté la pression des pneumatiques anormalement basse à l'arrière du véhicule : ARD:1 bar ARG: 1,8 bar pour une pression préconisée de 2.4 bar.</i>			
21				<i>Véhicule JB-007-XX, le contrôleur n'a pas constaté la résistance anormale à la rotation des roues arrières.(point 5-3-1-2-1 de la SR/V/F5-1).</i>			
22				<i>Véhicule JB-007-XX, le contrôleur n'a pas vérifié le fonctionnement du lave glace (point 3-3-2 de la SR/V/F3-1).</i>			
23				<i>La neutralisation des timbres non apposés sur les cartes grises n'est pas faite en totalité.</i>			
24				<i>Absence d'analyse des compteurs d'exception depuis le mois de février 2015.</i>			
25				<i>Véhicule GU-100-FR, le contrôleur n'a pas vérifié le bon fonctionnement du dispositif antivol (point 7-2-5 de la SR/V/F7-1).</i>			
26				<i>Véhicule GU-100-FR, le contrôleur n'effectue pas en premier lieu l'identification du véhicule comme prévu par la SR/V/025 et la SR/V/F01 point 5.1.</i>			
27				<i>La secrétaire appose la vignette pare-brise à l'issue du contrôle.</i>			
28				<i>Les contrôleurs n'ont plus suivi de formation annuelle de 20h depuis le 7 janvier 2016.</i>			
29				<i>Le contrat de maintenance est incomplet. L'annexe 1 indiquant les différentes prestations possibles est absente.</i>			
30				<i>Véhicule JB-007-XX: Le contrôleur n'enregistre pas les défauts au fur et à mesure des constatations.</i>			

N° de fiche	numérotation complète de la référence d'écart avec les tirets; <i>exemple:</i> <i>03-01-02-05</i>	NSCT	SCT	constatations	Sanction centre possible: porter la (les) lettre(s) P pour pénale et/ou A pour administrative	Sanction contrôleur possible: porter la (les) lettre(s) P pour pénale et/ou A pour administrative	commentaires éventuels
31				Véhicule GU-100-FR, le contrôleur n'avait pas apposé la vignette pare-brise suite à son premier contrôle.			
32				Les dernières interventions du mois de juin sur l'ensemble du matériel n'ont pas été inscrites sur les fiches de suivi.			
33				Le carnet métrologique n'est pas systématiquement signé et le type de réparation (volontaire ou prescrite) pas systématiquement renseigné.			
34				Les fiches de non-conformité ne sont pas correctement renseignées, l'action corrective n'est pas notée sur la fiche.			
35				Les contrôleurs ne disposent pas du mot de passe pour accéder aux statistiques ou aux alertes. Une alerte du logiciel indiquant des compteurs de niveau 3 n'a pas pu être étudiée. Malgré un appel téléphonique du contrôleur à l'exploitant, le code n'a pas été donné.			
36				Les documents de suivi du maintien de qualification des contrôleurs ne sont pas disponibles.			
37				Présence de 2 organigrammes différents sur le centre.			
38				Véhicule GU-100-FR, le contrôleur n'a pas actionné la commande intérieure d'ouverture de la porte avant droit (point 5-2-1 de la SR/V/F6-1).			

Numérotation- niveau 1	Numérotation- niveau 2	Numérotation- niveau 3	Numérotation- niveau 4	Libellé court	ID_NIVEAU_ GRAVITE (Gravité)	ID_NIVEAU_GRAVITE_ APPLICABLE S (Liste des niveaux applicables)	ID_TYPE_TE XTE_NORM (Identifiant Type de texte)	date du texte réglemen- taire	N° article	Guide
01				RENSEIGNEMENTS GENERAUX						
01	01			DOSSIER D'AGREMENT DE L'INSTALLATION						
01	01	01		Constatations dossier d'agrément de l'installation						
01	01	01	01	Mission des agents de la DREAL/DRIEE/DEAL non facilitée	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	CODE	22/03/2001	R. 323-14-I	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : Article 40 du Code de Procédure Pénale Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : Article 40 du Code de Procédure Pénale Sanction administrative : OUI
01	01	01	02	Dossier d'agrément de l'installation non disponible ou incomplet	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	CODE	22/03/2001	R. 323-14-I	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : Article 40 du Code de Procédure Pénale si défaut agrément Sanction administrative : NON
01	01	01	03	Modification d'un élément du dossier d'agrément de l'installation, sans information à la Préfecture et mettant en cause le maintien de l'agrément	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe VII § III du chapitre II, III ou IV	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
01	02			LOCAUX - ENVIRONNEMENT						
01	02	01		Constatations locaux environnement						
01	02	01	01	Contrôles techniques dans locaux abritant réparation/ commerce automobile ou communicant avec un local abritant réparation / commerce automobile	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	CODE	22/03/2001	R. 323-13-II	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26117 Sanction administrative : OUI
01	02	01	02	Contrôles dans locaux non conformes : accessibilité de la zone aux véh. de dim. L : 7m, l : 2,50m, H: 3m. (suite à modif par rapport au dossier d'agrément)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 3.1	SANCTIONS CONTROLEUR :Sanction pénale : NONSanction administrative : NONSANCTIONS INSTALLATION :Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
01	02	01	03	Contrôles dans locaux non conformes : bâtiment non couvert et/ou maintien hors gel non prévu (suite à modif par rapport dossier d'agrément) ou non mis en oeuvre	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 3.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI

01	02	01	04	Contrôles réalisés dans locaux non conformes : dimensions minimales zone de contrôle non conforme (suite à modif par rapport au dossier d'agrément)	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 3.1 et 3.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
01	02	01	05	Contrôles réalisés dans locaux non conformes : implantation ne permettant pas un accès aisé à l'installation (suite modif par rapport au dossier d'agrément)	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 3.3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
01	02	01	06	Nombre de places de parking insuffisant par rapport à l'importance de l'installation (si différent du dossier d'agrément)	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 3.3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
01	02	01	07	Panneau d'agrément non conforme	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V appendice 1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
01	02	01	08	Panneau d'agrément non affiché ou non visible de l'extérieur du bâtiment	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 9.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
01	02	01	09	Consignes relatives à l'accès de la zone de CT pas clairement signalées à l'accueil du public et à l'entrée de la zone de CT.	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 1.1	SANCTIONS CONTROLEUR :Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION :Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
01	02	01	10	Identification induisant un risque de confusion entre l'activité de l'installation et des entreprises de commerce ou de réparation automobile voisines	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 3.6	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
01	02	01	11	Absence local ou équipement permettant de garantir sécurité des PV de contrôle, des timbres et des vignettes (suite à modif par rapport au dossier d'agrément)	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 3.4	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON

01	02	01	12	Accès et/ou d'axes de circulation non séparés dans le cas d'activités mixtes VL/PL (suite à modification par rapport au dossier d'agrément)	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 3.5	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
01	02	01	13	Absence d'autorisation du propriétaire ou des autorités compétentes d'utilisation de la piste d'essai (essai sur piste)	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	CAHTEC		SR/V/F1-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
02				CONTROLEUR - CONTROLEUR STAGIAIRE et EXPLOITANT						
02	01			GENERALITES CONTROLEUR - CONTROLEUR STAGIAIRE et EXPLOITANT						
02	01	01		Constatations généralités CONTROLEUR - CONTROLEUR STAGIAIRE et EXPLOITANT						
02	01	01	01	CT réalisé par du personnel non agréé pour le contrôle des véhicules légers	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	CODE	22/03/2001	R. 323-6-I	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
02	01	01	02	CT réalisé par un ou plusieurs contrôleur(s) exerçant une activité dans le commerce et/ou la réparation automobile	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	CODE	22/03/2001	R. 323-11 et R. 323-17	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
02	01	01	03	Agrément du contrôleur non disponible	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 13	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
02	01	01	04	Document de suivi d'un ou plusieurs contrôleur(s) non conforme (existence, exhaustivité des informations, mise à jour)	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 6.1.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
02	01	01	05	Absence de suivi du maintien de qualification d'un ou plusieurs contrôleur(s)	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 2.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI

02	01	01	06	Attestation de maîtrise (utilisation matériel, applications info, système qualité) non disponible ou non signée	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 13	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
02	01	01	07	Contrôles réalisés par un contrôleur n'ayant pas informé la préfecture d'une modification de son dossier d'agrément	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe VII § 3.1, 3.2 et 3.3 du chapitre I	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
02	02			EXPLOITANT DE L'INSTALLATION						
02	02	01		Constatations exploitant						
02	02	01	01	Absence de formation de l'exploitant de l'installation	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 7.1 et annexe V § 1.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
02	02	01	02	Formation de l'exploitant de l'installation non justifiée	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 7.1 et annexe V § 1.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
02	02	01	03	Formation de l'exploitant de l'installation réalisée par un organisme non reconnu ou programme non approuvé	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 6.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
02	02	01	04	Absence de désignation, par le titulaire de l'agrément, de l'exploitant de l'installation	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 16	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
02	03			CONTROLEURS STAGIAIRES						
02	03	01		Constatations contrôleurs stagiaires						
02	03	01	01	Défaut de présentation de la convocation d'un stagiaire présent sur le centre	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 5.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON

02	03	01	02	Intervention d'un stagiaire auditeur lors de la réalisation d'un CT	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 2.3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
02	03	01	03	Défaut de présentation du justificatif d'évaluation intermédiaire d'un contrôleur stagiaire présent sur le centre	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 1.2.1, 2.3 et 5.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
02	03	01	04	Réalisation d'un CT par un contrôleur stagiaire en l'absence de surveillance effective et permanente du tuteur	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 1.2.1 et 2.3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
02	03	01	05	PV de CT visé par un contrôleur stagiaire	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 1.2.1 et 2.3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
02	03	01	06	Plusieurs contrôleurs stagiaires simultanément en formation avec le même tuteur	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 5.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
02	04			HABILITATION QUALIFICATION des CONTRÔLEURS						
02	04	01		Constatations habilitation qualification des contrôleurs						
02	04	01	01	CT réalisé par un contrôleur n'ayant pas suivi de formation de maintien de qualification lors de l'année N-1 et absence d'action corrective	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 4.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26522 Sanction administrative : OUI
02	04	01	02	Attestation de stage de l'année N ou N-1 absente ou non conforme	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 4.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI

02	04	01	03	CT réalisé par un contrôleur dont les formations de maintien de qualification ont été réalisées par un organisme non reconnu ou avec un programme non approuvé	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 6.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26522 Sanction administrative : OUI
02	04	01	04	CT réalisé par un contrôleur n'ayant pas réalisé 300 CT lors de l'année N-1 et absence d'action corrective (ou 25 / mois à partir du mois d'agrément)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 4.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26522 Sanction administrative : OUI
02	04	01	05	CT réalisé par un contrôleur sans audit favorable (lors des années N-1 ou N-2 ou dans les 12 mois suivant l'agrément) et absence d'action corrective	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 4.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26522 Sanction administrative : OUI
02	04	01	06	CT réalisé par contrôleur n'ayant pas suivi de remise à niveau après inactivité > 1 an ou carence constatée ou changement de réseau et pas d'action corrective	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 4.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26522 Sanction administrative : OUI
02	04	01	07	Réalisation non conforme de la téléformation dans le cadre de la formation de maintien de qualification	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 4.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
02	04	01	08	Rapport d'audit réglementaire d'un ou plusieurs contrôleur(s) non disponible	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 4.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
02	04	01	09	Suivi des résultats de l'audit réglementaire d'un ou plusieurs contrôleur(s) non réalisé ou incomplet	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 2.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
02	04	01	10	Réalisation de l'audit réglementaire d'un ou plusieurs contrôleur(s) par un organisme non habilité ou non agréé.	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Articles 26-3 et 26-4	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26522 Sanction administrative : OUI

02	04	01	11	Non respect de la périodicité d'audit d'un ou plusieurs contrôleur(s) (> à 28 mois)	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 4.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26522 Sanction administrative : OUI
02	04	02		Constatations habilitation qualification gaz des contrôleurs						
02	04	02	01	CT d'un véhicule gaz réalisé par du personnel non qualifié pour le contrôle des véhicules gaz	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	CODE	22/03/2001	R.323-17-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26522 Sanction administrative : OUI
02	04	02	02	CT d'un véhicule gaz sans formation de maintien de qualification lors de l'année N - 2 et absence d'action corrective	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26522 Sanction administrative : OUI
02	04	02	03	Attestation de stage gaz de l'année N-1 ou N-2 absente ou non conforme	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe IV § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
02	04	03		Constatations habilitation qualification véhicules électriques ou hybrides des contrôleurs						
02	04	03	01	CT d'un véhicule électrique ou hybride réalisé par du personnel non habilité pour le contrôle des véhicules électriques ou hybrides	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 12-2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26522 Sanction administrative : OUI
03				MATERIELS TECHNIQUES						
03	01			CONSTATATIONS						
03	01	01		Constatations						
03	01	01	01	Absence de matériel	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
03	01	01	02	Matériel ne permettant pas un contrôle correct (inutilisable, défectueux, hors service, etc.)	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI

03	01	01	03	Réalisation de contrôles en l'absence de dispositif permettant le contrôle sous véhicule (cas de dispositif inutilisable) et d'autre moyen pour lever les roues	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.7.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
03	01	01	04	Matériel non conforme aux exigences applicables : rétrophares, manomètre, freinomètre, décéléromètre, analyseur de gaz, opacimètre, lecteur OBD, ohmmètre	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
03	01	01	05	Défaut de visite d'étalonnage (2 par année civile) : rétrophares, freinomètre, analyseur de gaz, opacimètre	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.9.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
03	01	01	06	Plus de 8 mois entre 2 visites d'étalonnage : rétrophares, freinomètre, suspension, analyseur de gaz, opacimètre	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.9.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
03	01	01	07	Visites d'étalonnage réalisées par du personnel non habilité ou agréé : rétrophares, freinomètre, décéléromètre, suspension, analyseur de gaz, opacimètre	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.9.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
03	01	01	08	Défaut de visites de maintenance préventive (2 par année civile) : rétrophares, freinomètre, suspension, analyseur de gaz, opacimètre	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.9.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
03	01	01	09	Plus de 24 mois entre 2 visites d'étalonnage décéléromètre, ohmmètre	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.9.3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
03	01	01	10	Réalisation de contrôles techniques avec des méthodes alternatives au-delà de 8 jours ouvrables suivant l'apparition du défaut	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.9.5	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI

03	01	01	11	Fiche de suivi absente ou non conforme (existence, exhaustivité des informations, mise à jour)	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
03	01	01	12	Justificatif de conformité non disponible ou incomplet : réglomètre, manomètre, freinomètre, décéléromètre, analyseur de gaz, opacimètre, lecteur OBD	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
03	01	01	13	Carnet métrologique non disponible ou incomplet (analyseur de gaz, opacimètre)	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.6.1 et 1.6.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
03	01	01	14	Défaut d'entretien courant (maintien permanent du bon état de propreté et de fonctionnement)	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.8.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
03	01	01	15	Défaut de contrôle régulier de la chaîne de mesures : réglomètre, manomètre, freinomètre, décéléromètre, analyseur de gaz, opacimètre, ohmètre	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.8.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
03	01	01	16	Notices techniques et instructions d'emploi et de maintenance non disponibles ou incomplètes	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.8.3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
03	01	01	17	Plus de 8 mois entre 2 visites de maintenance préventive : réglomètre, freinomètre, suspension, analyseur de gaz, opacimètre	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.9.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
03	01	01	18	Visites de maintenance préventive réalisées par du personnel non qualifié : réglomètre, freinomètre, suspension, analyseur de gaz, opacimètre	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.9.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON

03	01	01	19	Absence de contrat de maintenance garantissant notamment la m.a.n. pour la partie logiciel : réglophare, freinomètre, susp., an. gaz, opa., OBD	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.9	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
03	01	01	20	Défaut de transmission informatique des valeurs enregistrées : réglophare, freinomètre, suspension, ripage analyseur de gaz, opacimètre	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.9 et annexe V § 4.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
04				INFORMATIQUE						
04	01			GENERALITES INFORMATIQUE						
04	01	01		Constatations informatique généralités						
04	01	01	01	Outil informatique non conforme aux spécifications fonctionnelles et/ou au protocole de communication établi avec l'OTC	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Articles 27 et 28	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
04	01	01	02	Procédure de maintenance de l'outil informatique absente ou non appliquée	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 2.1.4	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
04	01	01	03	Données des CT régulièrement non transmises sous 24 heures à compter de la réalisation du CT	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 28	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
04	01	01	04	Contrôle de la liaison informatique non réalisé (SR/V/043)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 1.9.8	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
04	01	01	05	Non utilisation d'OTC-LAN pour les matériels concernés	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI

04	01	01	06	Logiciel de contrôle ne permettant pas la saisie des informations prévues	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 2.2.1.3 et 2.2.2.3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
04	01	01	07	Archivage informatique des CT pendant 4 ans non assuré	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 4.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
04	01	01	08	Traçabilité des opérations - modifications non assurée	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
04	01	01	09	Fichier des CT contenant les informations prévues absent et/ou incomplet et/ou inaccessible	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 2.2.3.4	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
04	02			MICRO ORDINATEUR, TERMINAL DE SAISIE PORTABLE ET IMPRIMANTE (PV)						
04	02	01		Constatations micro ordinateur, terminal de saisie portable et imprimante						
04	02	01	01	Micro ordinateur, terminal de saisie portable ou imprimante absent ou défectueux	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 14 et annexe III § 2.1.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26119 Sanction administrative : OUI
04	02	01	02	Réalisation de contrôles techniques en l'absence de remise en état ou de remplacement dans les 2 jours ouvrables en cas de défaut	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe III § 2.1.4	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NATINF 26120 Sanction administrative : OUI
05				ORGANISATION QUALITE DE L'INSTALLATION						
05	01			SYSTEME QUALITE						
05	01	01		Constatations système qualité (centres en réseau)						
05	01	01	01	Non respect d'une procédure prévue par le réseau	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexes VI § 2.4 et VII § 1.5.c) du chapitre III	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON

05	01	02		Constatations système qualité (centres indépendants)						
05	01	02	01	Absence, non conformité ou non respect d'une procédure	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexes VI § 2.4.4 et VII § 1.5.c) du chapitre III	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
05	01	03		Constatations centres en réseau ou indépendants						
05	01	03	01	Absence de manuel qualité à jour	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 1.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
05	01	03	02	Absence de revue du système qualité	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 1.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
05	01	03	03	Absence d'organigramme à jour	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 1.1 et 1.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
05	01	03	04	Système qualité mal connu ou mal maîtrisé	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V §1.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
05	01	03	05	Documents obsolètes ou absents (textes réglementaires, instructions techniques, lexique, etc.)	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V §1.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
05	02			AUDITS REGLEMENTAIRES						
05	02	01		Constatations audits réglementaires						
05	02	01	01	Audit réglementaire de l'installation non réalisé	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 7.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI

05	02	01	02	Rapport d'audit réglementaire de l'installation non disponible ou incomplet	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 7.2 et 7.3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
05	02	01	03	Suivi des résultats de l'audit réglementaire de l'installation non réalisé ou incomplet	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 1.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
05	02	01	04	Réalisation de l'audit réglementaire de l'installation rattachée par un organisme non habilité par le réseau	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 26-4	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
05	02	01	05	Réalisation de l'audit réglementaire de l'installation non rattachée par un organisme non agréé par le Ministre des transports	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 26-3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
05	02	01	06	Non respect de la périodicité d'audit de l'installation (> à 16 mois ou > à 6 mois après la date d'agrément)	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 7.3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
05	02	01	07	Absence de transmission sous 15 jours à la Direction Régionale des rapports d'audit d'installation (en cas de deux audits défavorables successifs)	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V §7.3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
05	03			SUIVI DE L'EXPLOITATION						
05	03	01		Constatations suivi de l'exploitation						
05	03	01	01	Comptabilité d'exploitation et/ou statistiques absente(s) ou incomplète(s) ou suivi de l'activité des contrôleurs non assuré	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 6.1.3 et 6.1.4	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON

05	03	01	02	Absence récurrente de conclusions des analyses des compteurs d'exception / traitement régulièrement non satisfaisant des compteurs d'exception	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 1.1 et 6.1.5	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
05	03	01	03	Archivage du suivi des matériels non assuré ou incomplet (4 ans)	NSCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 6.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
05	03	01	04	Gestion des PV annulés non assurée ou incomplète	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 1.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
05	03	01	05	Archivage des copies de PV et/ou des observations et/ou des résultats de mesure des CT non assuré (4 ans ou 6 ans pour les VP collection)	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 4.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
05	03	01	06	Caractéristiques du PV de contrôle non conformes à l'Annexe II § 1	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Articles 6 et 6-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
05	03	01	07	Caractéristiques du timbre certificat d'immatriculation non conformes à l'Annexe II § 3	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Articles 9 et 9-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
05	03	01	08	Caractéristiques de la vignette pare-brise non conformes à l'Annexe II § 2	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Articles 10 et 10-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
06				SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES						
06	01			GENERALITES						
06	01	01		Constatations générales procès-verbaux archivés						

06	01	01	01	Le procès-verbal ne porte pas l'ensemble des défauts relevés ou des mesures réalisées sur le véhicule	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe I § 5°	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
06	01	01	02	La visite n'est pas réalisée conformément à l'arrêté (ensemble des points de contrôle)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 5-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
06	01	01	03	La contre-visite n'est pas réalisée conformément à l'arrêté (identification + points ou groupe de points qui avaient justifié la contre-visite)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 8	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
06	01	01	04	En cas de dépassement du délai de 2 mois pour la réalisation d'une contre visite, non réalisation d'une visite technique complète	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 8	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
06	01	01	05	Procès-verbal comportant des annotations manuscrites	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe I § 5°	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
06	01	01	06	Procès-verbal non visé par le contrôleur qui a effectué la visite	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Articles 6 et 6-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
06	01	01	07	Valeurs enregistrées par les appareils de mesure non relevées et/ou non archivées	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 4.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
06	01	01	08	Réalisation d'un contrôle technique classique sur un véhicule de collection	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 5	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON

06	01	01	09	Réalisation d'un contrôle technique collection sur un véhicule non collection	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 5	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
06	01	01	10	Mise en oeuvre de méthodes alternatives de contrôle sans dérogation préfectorale (site isolé)	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 32-4	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
06	01	01	11	Absence de mention particulière sur le procès-verbal dans le cadre de la mise en oeuvre de méthodes alternatives (site isolé)	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 32-4	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
06	01	01	12	Défaut d'apposition, par le contrôleur ou la personne désignée par une procédure, de la vignette pare-brise conforme	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 10	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
06	01	01	13	Adresse du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule absente du procès-verbal	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe II point 6. du § 1.2.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
06	01	01	14	Gestion des timbres non-conforme lorsque les documents présentés ne sont pas le certificat d'immatriculation français	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 9	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
06	01	01	15	Non apposition par le contrôleur du timbre certificat d'immatriculation sur le certificat d'immatriculation à l'issue du contrôle technique	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 9	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
06	01	01	16	Absence d'archivage des documents autre que le certificat d'immatriculation français présentés par un client	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	CAHTEC		SR/V/F0-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON

06	01	01	17	Procédure de méthodes alternatives d'essais non respectée	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe VI § 2.4.12	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
06	02			CONTENU DES PROCES VERBAUX ET OBSERVATIONS RELEVÉES						
06	02	00		FONCTION 0 - identification du véhicule						
06	02	00	01	Procès-verbal de contrôle ne désignant pas le document présenté à défaut de certificat d'immatriculation	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 9 et annexe I § 5°	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
06	02	00	02	Désignation du document présenté au lieu du certificat d'immatriculation non conforme	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 9 et annexe I § 5°	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
06	03			AUTRES CONSTATS REALISES SUITE A L'EXAMEN DU PROCES- VERBAL						
06	03	00		DIVERS						
06	03	00	99	Constat divers réalisé sur le véhicule lors de l'examen des procès-verbaux	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991		SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
07				SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE						
07	01			GENERALITES						
07	01	01		Constatations générales supervision d'un contrôle technique						
07	01	01	01	Non enregistrement en temps réel des défauts sur le terminal portable de saisie par le contrôleur	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe I § 4.1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
07	01	01	02	Réalisation non conforme de la contre-visite	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 8	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI

07	01	01	03	Contrôleur ne réalisant pas un nouveau contrôle technique périodique dans le cas ou le délai de 2 mois est dépassé	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 8	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	01	01	04	Contrôleur ne réalisant pas un nouveau contrôle technique périodique en l'absence de présentation de l'original du procès-verbal ayant motivé la contre-visite	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 8	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	01	01	05	Procédure de méthodes alternatives d'essais non respectée	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe VI § 2.4.12	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	01	01	06	Utilisation de libellés non prévus	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Annexe I § 5°	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	01	01	07	Réalisation du contrôle technique d'un même véhicule par plusieurs contrôleurs	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	01	01	08	Vérification de points de contrôle avant la fin de l'identification	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 5, 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
07	02			PREPARATION						
07	02	01		Constatations lors de la préparation d'un contrôle technique						
07	02	01	01	Réalisation de contrôles sans présentation de l'original du C.I. (ou à défaut l'un des documents prévu à l'art. 9 de l'arrêté)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 9	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI

07	02	01	02	Non vérification par le contrôleur de la présence d'un document complémentaire au certificat d'immatriculation	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 9-2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	02	01	03	En cas de contre-visite, non vérification par le contrôleur de l'original du procès-verbal de la visite technique défavorable (si centre différent)	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Article 8	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	02	01	04	La vignette pare-brise du CT précédent n'est pas retirée et détruite pendant le contrôle technique	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Articles 10 et 10-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03			SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :						
07	03	00		FONCTION 0 - identification						
07	03	00	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction 0	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	00	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction 0 IDENTIFICATION (SR/V/F0-1)	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	01		FONCTION 1 - freinage						
07	03	01	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction 1	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	01	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction 1 FREINAGE (SR/V/F1-1)	SCT	NSCT,SCT,PROPORMAL,PROPSITC	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	02		FONCTION 2 - direction						

07	03	02	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction 2	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	02	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction 2 DIRECTION (SR/V/F2-1)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	03		FONCTION 3 - visibilité						
07	03	03	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction 3	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	03	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction 3 VISIBILITE (SR/V/F3-1)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	04		FONCTION 4 - éclairage signalisation						
07	03	04	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction 4	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	04	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction 4 ECLAIRAGE SIGNALISATION (lexique et/ou SR/V/F4-1)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	05		FONCTION 5 - liaisons au sol						
07	03	05	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction 5	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI

07	03	05	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction 5 LIAISONS AU SOL (lexique et/ou SR/V/F5-1)	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	06		FONCTION 6 - structure, carrosserie						
07	03	06	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction 6	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	06	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction 6 STRUCTURE, CARROSSERIE (SR/V/F6-1)	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	07		FONCTION 7 - équipements						
07	03	07	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction 7	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	07	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction 7 EQUIPEMENTS (SR/V/F7-1)	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	08		FONCTION 8 - organes mécaniques						
07	03	08	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction 8	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	08	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction 8 ORGANES MECANIQUES (SR/V/F8-1)	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	09		FONCTION 9 - pollution niveau sonore						

07	03	09	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction 9	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5, 5-1 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	09	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction 9 POLLUTION NIVEAU SONORE d'un véhicule équipé d'un moteur à allumage commandé (lexique et/ou SR/V/F9-1)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5, 5-1 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	09	03	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction 9 POLLUTION NIVEAU SONORE d'un véhicule diesel (lexique et/ou SR/V/F9-2)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5, 5-1 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	09	04	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction 9 POLLUTION NIVEAU SONORE vérification OBD (lexique et/ou SR/V/F9-3)	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5, 5-1 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
07	03	10		FONCTION A - véhicule de dépannage						
07	03	10	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction A	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	10	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction A VEHICULE DE DEPANNAGE (lexique et/ou SR/V/027)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	11		FONCTION B - véhicule sanitaire						
07	03	11	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction B	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI

07	03	11	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction B VEHICULE SANITAIRE (lexique et/ou SR/V/028)	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	12		FONCTION C - véhicule école						
07	03	12	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction C	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	12	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction C VEHICULE ECOLE (lexique et/ou SR/V/029)	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	13		FONCTION D - taxi et véhicule de remise						
07	03	13	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction D	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	13	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction D TAXI ET VEHICULE DE REMISE (lexique et/ou SR/V/030)	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	14		FONCTION G - gaz						
07	03	14	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction G	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	14	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction G GAZ d'un véhicule fonctionnant au GNV (lexique et/ou SR/V/FG-1)	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI

07	03	14	03	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction G GAZ d'un véhicule fonctionnant au GPL (lexique et/ou SR/V/FG-2)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	15		FONCTION H - véhicule de collection						
07	03	15	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction H	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	15	02	Mauvaise réalisation d'un contrôle de la fonction H VEHICULE DE COLLECTION (lexique et/ou SR/V/FH-1)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	16		FONCTION J - véhicule électrique						
07	03	16	01	Non vérification d'un point de contrôle de la fonction J	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	03	16	02	Mauvaise réalisation du contrôle de la fonction J ELECTRIQUE (lexique et/ou SR/V/FJ-1)	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8 et annexe I § 3	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	04			MODALITES FINALES						
07	04	01		Constatations modalités finales						
07	04	01	01	Valeurs enregistrées par les appareils de mesure non relevées et/ou non archivées si imprimées	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 4.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	04	01	02	Procès-verbal de contrôle ne désignant pas le document présenté à défaut de certificat d'immatriculation	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Article 9	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON

07	04	01	03	Enregistrements informatiques relatifs à la visite ne désignant pas le document présenté à défaut de certificat d'immatriculation	NSCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Article 9	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
07	04	01	04	Procès-verbal non établi immédiatement à l'issue du contrôle technique	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 6 et 6-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	04	01	05	Procès-verbal non visé par le contrôleur qui a effectué la visite	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 6 et 6-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	04	01	06	Procès-verbal non remis à la personne qui a présenté le véhicule	NSCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 6 et 6-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
07	04	01	07	Contrôle technique non validé informatiquement par le contrôleur après avoir visé le procès-verbal	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 6 et 6-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	04	01	08	Procès-verbal comportant des annotations manuscrites	NSCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Annexe I § 5°	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
07	04	01	09	Défaut d'apposition du timbre conforme	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 9 et 9-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI

07	04	01	10	Date de limite de validité du visa non indiquée sur le timbre	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 9 et 9-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	04	01	11	Lettre A, AP, S, ou SP non indiquée sur le timbre	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 9 et 9-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	04	01	12	Défaut d'apposition de la vignette pare-brise conforme à l'issue d'une visite technique périodique favorable	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 10 et 10-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26126 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	04	01	13	Véhicule contrôlé faisant l'objet d'une réparation pendant le déroulement du contrôle	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	CODE	22/03/2001	R. 323-13-II	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
07	04	01	14	Procès-verbal ne mentionnant pas la totalité des défauts relevés par le contrôleur	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Annexe I § 5°	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
08				CONSTATATIONS SUITE AU RENOUELEMENT D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE						
08	01			GENERALITES						
08	01	01		Constatations générales renouvellement d'un contrôle technique						
08	01	01	01	Le procès-verbal ne porte pas l'ensemble des défauts relevés sur le véhicule	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Annexe I § 5°	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
08	01	01	02	La vérification de l'ensemble des points de contrôle prévus n'a pas été réalisé lors de la visite	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 5-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI

08	01	01	03	La vérification de l'ensemble des points de contrôle requis n'a pas été réalisé lors de la contre-visite	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Article 8	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
08	01	01	04	En cas de dépassement du délai de 2 mois pour la réalisation d'une contre visite, non réalisation d'une visite technique complète	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Article 8	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
08	01	01	05	Procès-verbal comportant des annotations manuscrites	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Annexe I § 5°	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
08	01	01	06	Procès-verbal non visé par le contrôleur qui a effectué la visite	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 6 et 6-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
08	01	01	07	Valeurs enregistrées par les appareils de mesure non relevées et/ou non archivées	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Annexe V § 4.2	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
08	01	01	08	Réalisation d'un contrôle technique classique sur un véhicule de collection	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
08	01	01	09	Réalisation d'un contrôle technique collection sur un véhicule non collection	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 5 et 8	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
08	01	01	10	Mise en oeuvre de méthodes alternatives de contrôle sans dérogation préfectorale (site isolé)	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Article 32-4	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON

08	01	01	11	Absence de mention particulière sur le procès-verbal dans le cadre de la mise en oeuvre de méthodes alternatives (site isolé)	NSCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Article 32-4	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
08	02			COMPARAISON DES DONNEES DES PROCES-VERBAUX						
08	02	00		FONCTION 0 - identification						
08	02	00	01	Procès-verbal de contrôle ne désignant pas le document présenté à défaut de certificat d'immatriculation	NSCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Article 9 et annexe I	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
08	02	00	02	Désignation du document présenté au lieu du certificat d'immatriculation non conforme	NSCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Article 9 et annexe I	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
08	02	01		FONCTION 1 - freinage						
08	02	01	01	Incohérence entre les valeurs figurant sur les procès-verbaux suite aux deux contrôles avec le freinomètre	SCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Article 6	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
08	02	02		FONCTION 2 - direction						
08	02	02	01	Incohérence entre les valeurs figurant sur les procès-verbaux suite aux contrôles avec le dispositif de contrôle du roulement	NSCT	NSCT,SCT,PROPNORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Article 6	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
08	02	04		FONCTION 4 - éclairage signalisation						

08	02	04	01	Incohérence entre les valeurs figurant sur les procès-verbaux suite aux deux contrôles avec le rétrophaire	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Article 6	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
08	02	05		FONCTION 5 - liaisons au sol						
08	02	05	01	Incohérence entre les valeurs figurant sur les procès-verbaux suite aux deux contrôles avec l'appareil de contrôle de la symétrie de la suspension	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Article 6	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
08	02	09		FONCTION 9 - pollution niveau sonore						
08	02	09	01	Incohérence entre les valeurs figurant sur les procès-verbaux suite aux deux contrôles avec l'appareil de contrôle de la pollution	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 6 et 6-1	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
08	02	99		TOUTES FONCTIONS						
08	02	99	01	Absence d'un défaut entraînant (ou susceptible d'entraîner) une contre-visite	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 6, 6-1, 7 et 7-1 et annexe I § 4.1. et 5°	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
08	02	99	02	Absence d'un défaut n'entraînant pas (ou n'étant pas susceptible d'entraîner) une contre-visite	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 6, 6-1, 7 et 7-1 et annexe I § 4.1. et 5°	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
08	02	99	03	Défaut entraînant une contre-visite relevé à tort	SCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 6, 6-1, 7 et 7-1 et annexe I § 4.1. et 5°	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NATINF 26124 Sanction administrative : OUI SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : OUI
08	02	99	04	Défaut n'entraînant pas une contre-visite relevé à tort	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C	ARRMIN	18/06/1991	Articles 6, 6-1, 7 et 7-1 et annexe I § 4.1. et 5°	SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
08	03			AUTRES CONSTATS REALISES SUR LE VEHICULE						

08	03	00		DIVERS						
08	03	00	99	Constat divers réalisé suite à un renouvellement	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C				SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON
99				AUTRES POINTS						
99	99			Divers						
99	99	99		Constatations diverses autres points						
99	99	99	99	Divers	NSCT	NSCT,SCT,PROP ORMAL,PROPSIT C				SANCTIONS CONTROLEUR : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON SANCTIONS INSTALLATION : Sanction pénale : NON Sanction administrative : NON